

Salaires des profs : c'est le foutoir

La Cour des comptes épingle les (très) lourds dysfonctionnements

La façon dont la Communauté française gère le paiement de ses enseignants est tout simplement catastrophique. Avec de lourdes conséquences à la clé..

Régulièrement, des profs subissent des retards de paiement de leurs traitements, ou reçoivent de l'argent indu. Récemment encore, certains d'entre eux se sont vus réclamer en une fois des sommes — jusqu'à 9.000 euros — qui leur avaient été versées en trop depuis des années !

Tout cela n'a rien d'étonnant, à la lecture du rapport que la Cour des comptes vient de transmettre au Parlement de la Communauté française et au ministre du Budget, André Flahaut. Un seul mot vient à l'esprit pour résumer ce qu'elle y dénonce : le foutoir.

« Le processus de la paie des enseignants repose sur une application dépassée qui atteint ses limites et que peu de personnes maîtrisent », écrit la Cour. « Compte tenu des risques auxquels il est ainsi exposé et des délais encore nécessaires avant de disposer d'un nouveau système sûr et opérationnel, il faut immédiatement instaurer des plans de recouvrement après sinistre et de continuité des activités. »

Elle poursuit : le logiciel utilisé « est obsolète. Sa complexité, ses limites fonctionnelles et son périmètre restreint occasionnent des erreurs et des pertes de temps et d'argent. Il ne permet aucune exploitation prospective, puisque la partie administrative des données de la carrière n'y est pas enregistrée. »

Les encodages y sont réalisés « sans véritable contrôle, les infor-

mations relatives au calcul des traitements continuent à circuler es-

1,33 million de problèmes décelés par le nouveau système !

sentiellement sur support papier, le risque d'erreurs n'est pas efficacement maîtrisé et de nombreuses corrections sont nécessaires, du moins lorsque les erreurs ou anomalies ont été détectées. » Ce qui n'est pas toujours le cas...

Ces erreurs « peuvent causer un préjudice financier à la Communauté française ou aux enseignants. Lorsqu'elles courent sur des périodes plus longues que celles arrêtées par les règles de prescription, les préjudices ne peuvent pas toujours être équitablement réparés ».

PAS DE CONSIGNES CLAIRES

Les corrections quant à elle « sont chronophages ». Il y a bien un nouveau logiciel en cours d'implémentation, mais « l'absence de consignes claires sur sa mise en œuvre », la charge de travail qu'il représente, le non-usage de ses fonctionnalités, l'ancienneté du projet et ses reports répétés le plombent lourdement aux yeux des agents chargés de l'utiliser.

Leur « démotivation est renforcée par le nombre élevé de signalements générés par le nouveau système pour cause d'informations manquantes, incohérentes ou erronées. À la fin du premier trimestre 2016, près de 900.000 avertisse-

ments devaient être traités. Ce nombre s'est accru de mois en mois, sans qu'aucune mesure soit prise pour enrayer le phénomène. Le 16 février 2017, il subsistait 1.332.995 avertissements, concernant 64.394 matricules. »

« Après avoir lentement progressé, le taux d'encodage des dossiers des

membres du personnel dans le nouveau système plafonne et tend à se réduire ». Bref: il est urgent aux yeux de la Cour de tout miser sur ce nouveau système dont l'abandon est à exclure au vu des sommes déjà investies dedans.

Foutoir, on vous disait... »

CHRISTIAN CARPENTIER

Réaction

Flahaut : « Je remets de l'ordre »

Le ministre francophone du Budget, André Flahaut (PS) venait de recevoir le rapport de la Cour des comptes, lorsque nous avons sollicité une réaction de sa part, ce jeudi après-midi. *« Je n'ai pas encore eu le temps de le lire, mais ce que vous m'en résumez ne m'étonne pas », nous a-t-il dit. « C'est toujours le même problème avec ces constats de la Cour : ils sont arrêtés à un moment donné, et ne tiennent pas compte des mesures prises depuis lors. »*

« D'une manière générale, je remets de l'ordre, dans ce dossier comme dans d'autres et les choses sont en train de s'amélio-

rer. Le patron de l'administration Etnic a changé, on l'a dotée de moyens techniques et humains supplémentaires pour améliorer les choses. »

« Même topo pour la récupération des indus, où on a affecté davantage de personnel. Je finalize de me pencher sur les dossiers anciens. Pour certains, il faudra sans doute une amnistie. Les autres, on doit récupérer les sommes, mais de façon humaine quand elles sont importantes. Tout enseignant concerné peut d'ailleurs demander qu'on biffe sa dette ou qu'on étale ses remboursements dans le temps. »

CH. C.